

RÈGLES DE CONSTRUCTION DES LIBELLÉS LONGS (donnée tradeltemDescription)

Extrait du Compte-rendu du Groupe de travail GDS du 18/01/2007

1 FORMAT DU LIBELLE LONG

- La taille conseillée en France est 70 caractères, le standard international permet de créer des libellés longs ayant jusqu'à 178 caractères. Les distributeurs accepteront des libellés longs qui dépassent les 70 caractères conseillés.
- La syntaxe de caractères utilisée est « UTF8 »
- La (les) langue(s) utilisé(es) correspondent à celle présentes sur le conditionnement (généralement celle du marché cible)

2 COMPOSITION DU LIBELLÉ LONG

Le groupe recommande la constitution de libellés longs contenant les informations suivantes et dans l'ordre conseillé suivant :

- La marque commerciale (nom + prénom) (Obligatoire)
- La désignation générique de l'article (ex : confiture, café, ...) (si la marque n'est pas descriptive du nom générique (ex : Badoit, plutôt qu'eau minérale) (Dépendant de la marque)
- Les mentions légales (taux de MG, pourcentage de morceaux dans le Foie Gras) (selon la législation en vigueur)
- Le parfum ou la variété (cette information est moins importante car elle n'a généralement pas d'influence sur le prix de vente) (Dépendant du produit)
- Le format si le produit est présenté selon plusieurs formats (grammage ou volume tel qu'il apparaît sur le produit, ex : 840 g) (Dépendant du produit)
- La nature de la promotion consommateur (Obligatoire si le produit porte une promotion consommateur)